

## Focus : le notaire, le quasi-usufruit et l'obligation d'emploi

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,28 jour(s) soit 2,0 heure(s)

### Public concerné :

---

Notaires et collaborateurs du notariat

### Objectifs pédagogiques :

---

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- De connaître le régime juridique de l'usufruit lors de sa constitution par l'effet d'un décès
- D'appréhender l'utilité du recours à une convention de quasi-usufruit
- Rédiger une convention de quasi-usufruit

### Contenu :

---

## Le régime juridique du quasi-usufruit exercé par le conjoint survivant

La nature du quasi-usufruit

Le domaine du quasi-usufruit

Le régime civil du quasi-usufruit

Le régime fiscal du quasi-usufruit

## Les droits du nu-proprétaire en présence d'un conjoint survivant quasi-usufruitier

L'inventaire

La caution de l'usufruitier et l'obligation d'emploi

L'obligation d'emploi du conjoint survivant gratifié à cause de mort

# La nécessité de recourir à la convention de quasi-usufruit

Une extension utile au portefeuille de valeurs mobilières

La mise en place d'un mécanisme d'indexation ou de revalorisation de la créance de restitution

L'inscription au FCDDV

Modèles de clauses

## Prérequis :

---

Bonnes connaissances en droit patrimonial de la famille et en droit des biens

Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

## Modalités d'exécution

---

Formation en présentiel ou Visioformation

## Modalités pédagogiques

---

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

## Modalités Techniques

---

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

Page 2 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

■ DELEGATION TOULOUSE : 64 rue Raymond IV31000 TOULOUSE

Tél. +33 5 61 21 21 58– Fax : +33 5 62 27 19 11– Courriel : [toulouse@inafon.fr](mailto:toulouse@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

## Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Evaluation à froid à l'issue de la formation :

Une enquête annuelle en ligne est adressée au commanditaire afin d'évaluer le transfert des acquis et des compétences en situation opérationnelle et de travail

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation